

Université d'Angers : le PUI « un dispositif qui fonctionne » ; un arrêt « serait désastreux » (B. Castanier)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Interview n°445694 - Publié le 23/06/2026 à 18:22

Imprimé par - abonné # - le 26/06/2026 à 10:06



Bruno Castanier, vice-président valorisation, innovation et partenariats de l'Université d'Angers - © Université d'Angers

Le PUI (Pôle universitaire d'innovation) (pôle universitaire d'innovation) est « un dispositif qui fonctionne ». « Si on l'arrête, on va générer énormément de frustrations. Ce serait désastreux, car la confiance des communautés est longue et difficile à construire, et on peut la perdre très rapidement », déclare [Bruno Castanier](#), vice-président valorisation, innovation et partenariats de l'Université d'Angers, à News Tank le 17/06/2026.

Il s'exprime alors que son université, qui porte le PUI Predict avec Le Mans Université, a accueilli l'édition 2026 du congrès Curie du 08 au 10/06.

« Predict a permis une clarification de l'ensemble des acteurs et la définition du processus d'innovation. La situation est en effet assez complexe entre deux universités, des UMR (Unité mixte de recherche) et des entités intervenant sur plusieurs PUI, comme la Satt (Sociétés d'accélération du transfert de technologies) Ouest Valorisation ou le pôle de compétitivité Atlanpôle. Il était donc nécessaire de bien clarifier les règles et de simplifier au maximum les démarches pour les chercheurs et enseignants-chercheurs », indique Bruno Castanier.

Par ailleurs, dans le prolongement de cette dynamique PUI, le projet d'un consortium Carnot territorial, déposé dans le cadre de l'appel Carnot 2026, a été déclaré recevable par l'ANR (Agence nationale de la recherche) le 29/05. « C'est à la fois une opportunité vis-à-vis d'un appel à projets financé, et cela reflète vraiment la stratégie de mon université, qui souhaite renforcer la recherche appliquée », déclare le vice-président.

« Cela nous a également permis d'élargir le spectre des partenaires, en intégrant des acteurs qui n'étaient pas dans le PUI, comme l'Ensam (École nationale supérieure des arts et métiers) ici à Angers, qui va nous rejoindre dans les semaines à venir. Le PUI a permis cela aussi : une structuration territoriale bien plus large. »

Une première phase orientée « technopush »

Pouvez-vous présenter les grandes actions portées dans le cadre du PUI Predict ?

Il faut d'abord rappeler que notre PUI, doté de 3 M€, est un petit PUI. Il a également pour particularité d'être porté par deux universités, d'être situé dans une région où il existe déjà deux PUI, et d'être rattaché à une Satt, Ouest Valorisation, qui en porte quatre.

Dans sa première phase, Predict s'est principalement focalisé sur la valorisation des produits de la recherche, sur le technopush, avec un travail sur l'acculturation des chercheurs. Nous nous appuyons ici sur un appel à projets que nous avons mis en place et qui constitue notre principal succès. Les projets du premier appel ne sont pas tout à fait terminés, mais on a déjà plus de la moitié d'entre eux sur lesquels une déclaration d'invention a été faite.

En parallèle, Predict a permis une clarification de l'ensemble des acteurs et la définition du processus d'innovation. La situation est en effet assez complexe entre deux universités, des UMR et des entités qui interviennent sur plusieurs PUI, comme la Satt ou le pôle Atlanpôle. Il était donc nécessaire de bien clarifier les règles, et de simplifier au maximum les démarches pour les chercheurs et enseignants-chercheurs.

Nous avons pu nous appuyer, au niveau régional, sur le programme Fil'Innov. Ce programme, construit entre les universités d'Angers, de Nantes et du Mans, est organisé en filières, avec un ingénieur adossé à chacune d'elles. Son objectif est d'identifier les projets et d'accompagner le chercheur ou l'enseignant-chercheur tout au long de son projet — de l'identification jusqu'aux phases de maturation ou d'incubation.

Quelles sont les autres grandes actions que vous menez ?

Sur la phase d'incubation, nous travaillons avec le programme Deeptech Starter porté par Atlanpôle. C'est là aussi un succès. Au début du PUI, nous n'avions aucun projet dans le Deeptech Starter. Aujourd'hui, nous atteignons cinq ou six projets par an — en commun avec Nantes.

Par ailleurs, nous avons déposé un projet dans le cadre de l'appel Carnot et notre consortium a été déclaré recevable. C'est à la fois une opportunité vis-à-vis d'un appel à projets financé, et cela reflète vraiment la stratégie de mon université, qui souhaite renforcer la recherche appliquée. Cela nous a également permis d'élargir le spectre des partenaires, en intégrant des acteurs qui n'étaient pas dans le PUI — comme l'Ensam ici à Angers, qui va nous rejoindre dans les semaines à venir. Le PUI a permis cela aussi : une structuration territoriale bien plus large.

Y a-t-il eu des ajustements en cours de route, des actions qui ne fonctionnaient pas ou qui n'étaient plus adaptées ?

En matière de communication, nous étions partis pour construire un hub — une interface sur laquelle chacun des acteurs, qu'il s'agisse d'une entreprise, d'un chercheur ou d'un étudiant, puisse se connecter et naviguer. Nous avons eu du mal à démarrer, puis nous avons réalisé une nouvelle étude de marché, qui a conclu que ce format n'était plus souhaité. Cela nous a amenés à remettre en question notre stratégie de communication.



Nous avons défini des éléments communs d'expression. »

Nous avons redéployé une stratégie bien plus en adéquation avec les établissements. Nous avons lancé cette nouvelle stratégie de communication en février de cette année. Nous attendrons encore un peu avant d'en mesurer les premiers retours. Un point positif est déjà à noter : la synchronisation avec l'Université d'Angers. Nous sommes en phase, nous avons défini des éléments communs d'expression. Je pense que cela va porter ses fruits.

Les enjeux de gouvernance

Vous avez mentionné l'audition récente pour l'évaluation à mi-parcours. Comment s'est-elle passée et en avez-vous profité pour faire passer des messages à l'État ?

Même si l'on aborde toujours un tel exercice avec une certaine appréhension — c'est une évaluation et l'on se met peut-être trop la pression —, une évaluation à mi-parcours reste un exercice bénéfique.

S'il faut passer un message, c'est celui-ci : ce qui manque peut-être en France, de mon point de vue, c'est une réflexion approfondie sur l'évaluation de la recherche. Cela commence à se faire — des réflexions seraient engagées au niveau de certaines instances — mais pour les enseignants-chercheurs, selon les sections dans lesquelles ils exercent, c'est encore compliqué.

Dans le cadre de la dissolution de la Comue (Communautés d'universités et d'établissements) Angers - Le Mans, une répartition des rôles a été actée, avec des arrêtés publiés en avril. Le PUI vous revient en tant que chef de file. Cette nouvelle gouvernance fonctionne-t-elle bien ?

Concernant le PUI, il n'y a aucune difficulté. Nous nous entendons très bien avec le vice-président de l'Université du Mans, et notre objectif, dès le départ, était de travailler pour le PUI : nous voulons que cela dure, peu importe qui le portera. Cela a assaini très rapidement notre position, facilité notre communication, et cela a été perçu positivement par l'ensemble des fondateurs, qui se sont ralliés derrière nous.

Aujourd'hui, le rôle de chef de file revient à Angers, mais dans les faits nous copilotons l'ensemble des Copil. Nous partageons vraiment tout. Nous avons mis en place des réunions bihebdomadaires pour nous coordonner et aborder les différents sujets. On pourrait presque dire que les difficultés que nous avons rencontrées nous ont permis de mieux nous souder et de mieux fonctionner ensemble.

« Nous copilotons l'ensemble des Copil. »

« Une stratégie commune européenne. »

Nous définissons par ailleurs une stratégie commune au niveau européen : nous sommes chacun membres d'une alliance européenne et avons choisi de répondre à un appel à projets au sein même de nos propres alliances.

Concernant la Satt Ouest Valorisation, quelles évolutions ont été

prises en place ?

La Satt Ouest Valorisation a connu quelques turbulences, notamment avec un changement de présidence et une période de transition qui a semblé quelque peu difficile. En revanche, nous n'avons pas procédé à d'importants bouleversements.

Nous avons simplement revu quelques instances, dont certaines étaient affichées comme stratégiques mais se révélaient dans les faits trop opérationnelles. Quelques ajustements ont également été intégrés au niveau du conseil d'administration, en termes de reporting, afin d'améliorer la visibilité sur l'ensemble des actions menées sur tous les PUI et de favoriser une prise de décision plus collégiale. Nous avons renforcé cet esprit de collégialité et défini une stratégie commune, avec la volonté de conserver notre Satt bi-régionale sur les quatre PUI et de consolider cet aspect. Les choix à faire ont été pris de manière commune et raisonnée.

Concernant l'évolution des Satt, on peut avoir l'impression que les réflexions menées à Paris, au ministère, ne reflètent pas toujours les réelles particularités de chaque territoire. Aujourd'hui, il serait difficile de repartir de zéro pour reconstruire une Satt ou créer une filiale. Reprendre tous ces aspects liés à la propriété intellectuelle représente une charge trop importante : nous ne disposons pas des experts ni des moyens financiers pour s'attacher les services des bonnes personnes au niveau de compétence requis. Ce serait extrêmement difficile.

« Les réflexions à Paris ne reflètent pas les particularités de chaque territoire. »

Quel est votre regard sur le déploiement des PUI au niveau national ?

Je remarque qu'un collectif PUI est en train de se constituer. J'ai pu le mesurer lors du séminaire annuel, où il y a de véritables échanges d'idées et de pratiques — nous sommes globalement bien alignés. C'est une vraie dynamique.

Il existe donc un dispositif qui fonctionne. Si on l'arrête, on va générer énormément de frustrations. Ce serait désastreux, car la confiance des communautés est longue et difficile à construire, et on peut la perdre très rapidement.



Bruno Castanier

Vice-président valorisation, innovation et partenariats @ Université d'Angers
Professeur des universités @ Université d'Angers

Parcours

Depuis avril 2025

[Université d'Angers](#)

Vice-président valorisation, innovation et partenariats

Depuis septembre 2014

[Université d'Angers](#)

Professeur des universités

Janvier 2002 - septembre 2014

[Ecole des Mines de Nantes](#)

Maître de conférences

Établissement & diplôme

2012 - 2012

[Université de Nantes](#)

Habilitation à diriger des recherches

1998 - 2001

[Université de technologie de Troyes \(UTT\)](#)

Doctorat

Fiche n° 56639, créée le 23/06/2026 à 16:16 - MàJ le 23/06/2026 à 16:23



Université d'Angers

L'université d'Angers (UA), dont l'existence officielle remonte à 1432 (elle était alors la cinquième de France dans l'ordre de création), a été créée sous sa forme actuelle en 1971.

Catégorie : Universités

Adresse du siège

Présidence
40, rue de Rennes
BP 73532
49035 Angers Cedex 01 France

Général

Date de création	1971
Statut	EPCSCP (Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel)
Tutelles	Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche
Implantations (dont siège)	Angers (siège), avec trois campus dans l'agglomération, Cholet, Saumur
Composantes	<ul style="list-style-type: none">• Droit, économie et gestion (DEG) ;• UFR de Lettres, langues et sciences humaines (LLSH) ;• UFR Santé ;• UFR Esthua Tourisme et culture ;• UFR de Sciences ;• IUT ;• Polytech Angers, école d'ingénieurs ;• IAE d'Angers.
Regroupement d'appartenance	Comue Angers-Le Mans
Alliance d'universités européennes	EU Green (membre fondateur en 2022)
Présidence	Présidente : Françoise Grolleau depuis le 22/02/2024

Effectifs étudiants

2006-07	18 224
2007-08	18 321
2008-09	18 356
2009-10	19 159
2010-11	19 694
2011-12	19 866
2012-13	20 468
2013-14	22 282
2014-15	22 366
2015-16	22 713
2016-17	23 338
2017-18	23 804
2018-19	24 683
2019-20	26 733
2020-21	27 965

Source(s) : Open Data Esri

Inscriptions principales et secondes (source : Open data du Mesri)

Effectifs de doctorants contractuels

2021-22	125
2020-21	124
2019-20	96
2018-19	116
2017-18	119
2016-17	118
2015-16	110
2014-15	110
2013-14	97
2012-13	94

Source(s) : Open Data Mesri

Effectifs E-C titulaires

2023-24	614
2022-23	610
2021-22	599
2020-21	598
2019-20	591
2018-19	585
2017-18	576
2016-17	587
2015-16	597
2014-15	589
2013-14	580
2012-13	575
2011-12	581
2010-11	572

Source(s) : Open Data MESR

Maîtres de conférences et professeurs des universités exclusivement.

Produits encaissables (M€)

Budget initial 2023	174,0 M€
2022	171,1 M€
2021	162,3 M€
2020	154,1 M€
2019	153,6 M€
2018	148,7 M€
2017	147,1 M€
2016	140,5 M€
2015	139 M€
2014	132,9 M€
2013	129,6 M€
2012	127,0 M€

Source(s) : Open data MESR

Les produits encaissables correspondent aux produits de fonctionnement de l'exercice qui se traduisent par un encaissement (à différencier des produits sans flux de trésorerie). Ils comprennent essentiellement la subvention pour charges de service public et les ressources propres.

Dépenses de personnel (M€)

Budget initial 2023	147,0 M€
2022	140,4 M€
2021	134,1 M€
2020	129,3 M€
2019	126,2 M€
2018	122,0 M€
2017	118,5 M€
2016	117,0 M€
2015	113,8 M€
2014	110,2 M€
2013	107,4 M€
2012	105,2 M€
2011	103,1 M€
2010	97,9 M€

Source(s) : Open data MESR

Fonds de roulement (en jours)

Budget initial 2023	23,1
2022	46,8
2021	51,8
2020	52,7
2019	56,2
2018	52,2
2017	45,2
2016	36,6
2015	35,0
2014	44,8
2013	39,2
2012	35,5

2011	40,8
2010	73,1

Source(s) : Open data MESR

Fonds de roulement en jours de charges décaissables

Résultats PIA

NCU	Projet Thélème (2017) : 13,29M€
EUR	Vague 2 (2019) : 5,3M€ pour 1 projet
Saps	Vague 3 (2024) : 515k€ partagés avec Le Mans Université

Fiche n° 1485, créée le 19/02/2014 à 11:42 - Màj le 23/06/2026 à 16:02

© News Tank Éducation & Recherche - 2026 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »